

Conditions d'utilisation des Solutions DIGITRIPS TECH

Version en vigueur au 3 juin 2026 - Cette édition annule et remplace les versions antérieures

Editeur et hébergement

Digitrips TECH est société par actions simplifiée, au capital de 50.000,00 euros, dont le siège est au 60 rue du Vallon – 06560 Valbonne, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Grasse, sous le numéro 490 334 190, ci-après dénommée « Prestataire ». En qualité de fournisseur d'application informatique, le Prestataire est spécialisé dans le développement de solutions technologiques dédiées à l'industrie du tourisme. Par son expertise, le Prestataire a développé des connectivités avec de nombreux partenaires, agissant ainsi comme prestataire de plateforme interconnectée via plusieurs solutions informatiques. Le Client souscrit aux Solutions du Prestataire.

1. Objet et portée des conditions d'utilisation des Solutions DIGITRIPS TECH

Sont concernées par les présentes conditions (« Conditions »), toutes utilisations des Solutions. Le Prestataire propose au Client, les services et logiciels (ci-après « Solutions ») suivantes :

- **BEVERLY** est une solution logiciel B2B destiné à une clientèle professionnelle permettant la recherche, réservation, annulation et consultation d'offre d'hébergements.
- **BLUE** est une solution d'édition de cartes virtuelles de paiement ("E-Carte").
- **TRAVELPLUGZ HOTEL** est un moteur de réservation qui permet au Client d'accéder à des offres d'hébergement proposées par le biais de connecteurs. Est entendu par connecteur, un module logiciel intégré à la solution permettant d'établir une connexion avec un fournisseur afin d'accéder à leur contenu et de réaliser des transactions via le système (ci-après « Connecteur »).
- **HOTEL DIRECT ACCESS** (ci-après « HDA ») est un service qui permet au Client d'accéder en direct à du contenu d'hébergement, de distribuer ses propres contrats négociés en direct avec les hôtels ou des channels managers. Le terme « channel manager » correspond à un logiciel ou une plateforme qui permet à un prestataire de services (par exemple, un hôtel, un loueur de voitures, ou tout autre fournisseur) de gérer la distribution de ses produits ou services à travers divers canaux de vente en ligne (sites web, agences de voyage en ligne, GDS, etc.). Il permet d'automatiser et de synchroniser la gestion des disponibilités, des tarifs, et des réservations entre les différents canaux afin d'optimiser l'efficacité des ventes et de minimiser les risques de surréservation).
- **MELI** est une plateforme de chargement et de gestion des activités touristiques, le système est disponible via un webservice d'agrégation de contenu Meli Melo.
- **OTHYSSIA** est une plateforme de chargement et de gestion des contrats directs hôtels (soit via un chargement manuel soit via un Connecteur).
- **SMARTPACKAGE** est un système de conception et de distribution d'offres touristiques connectées aux différents moteurs de Digitrips Tech (Vol, Hotels, Activités).
- **TRAVELPLUGZ ADMIN** est un outil d'administration permettant au Client de suivre, analyser les données et avoir une certaine latitude de paramétrage au moyen de cette interface.

2. Obligations des Parties

2.1 OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage vis-à-vis du Client à :

- (i) Fournir les Solutions conformément aux spécifications lesquelles ont été préalablement acceptées par les Parties ;
- (ii) Proposer un service de gestion et de maintenance des Solutions ;
- (iii) Apporter les réponses et le support nécessaire aux demandes raisonnables du Client, à partir d'un système de ticketing.

2.2 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage vis-à-vis du Prestataire à :

- (i) Être le seul responsable vis-à-vis de sa propre clientèle au titre de l'utilisation des Solutions ;
- (ii) Assumer toutes conséquences relatives aux transactions frauduleuses et impayées effectuées au moyen des Solutions ;
- (iii) Se conformer aux prérequis mis à sa charge, notamment à faire une utilisation licite, loyale et sécurisée des Solutions ;
- (iv) Mettre à disposition, toutes les informations et les documents nécessaires à la bonne exécution des Conditions ;
- (v) Respecter les conditions tarifaires et les modalités financières ;
- (vi) Respecter les taux de transformation
- (vii) Signer l'accord relatif aux données personnelles ([DPA](#)).

2.3 OBLIGATIONS COMMUNES DES PARTIES

Chaque Partie veille à :

- (i) Avoir toutes les autorisations administratives, réglementaires et tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires pour conclure et exécuter les Conditions ;
- (ii) Ne pas altérer les systèmes informatiques de l'autre Partie ni même entraver le fonctionnement de ces dispositifs, ni causer la perte ou la corruption ou des dommages, tout programme ou données détenues sur de tels systèmes, ni nuire à la réputation de l'autre Partie ;

- (iii) Assurer la sécurité de ses sites Internet et des Solutions en attestant que ceux-ci soient totalement dépourvus de tout virus, ou tout autre contaminateur, notamment tout code ou instruction qui pourrait être utilisé pour accéder, modifier, effacer ou endommager toute donnée, fichier ou autre programme logiciel utilisé par les Parties ou par un tiers ;
- (iv) Désigner un référent disposant de la formation et des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de répondre, dans les meilleurs délais, aux demandes d'information du Prestataire, pour suivre le déroulement des Conditions.

Dans l'hypothèse où les Parties souhaitent étendre le périmètre des Solutions ou déployer un nouveau logiciel informatique, les Parties s'engagent à discuter de bonne foi d'une telle extension. Toutefois, il est convenu entre les Parties qu'une telle extension n'est pas autorisée tacitement par les Conditions et nécessite un accord écrit des Parties sous forme d'avenant. Une telle extension restera soumise aux conditions définies aux Conditions. Dans le cas d'intrusion de tiers non autorisés sur les Solutions ou sur les sites Internet des Parties, chacune des Parties pourra prendre les mesures techniques appropriées pour faire cesser une telle intrusion, et notamment suspendre la connexion entre les sites Internet des Parties et ce sans préavis. La Partie à l'origine de la suspension devra en informer l'autre Partie, par courrier électronique. La suspension, par l'une ou l'autre Partie, de la connexion entre les sites internet, telle que prévue ci-dessus, ne saurait ouvrir, au profit de l'une ou l'autre Partie, un droit à résilier les Conditions, ni un droit à une quelconque indemnité.

3. Droit d'utilisation des Solutions

3.1 DROIT D'UTILISATION DES SOLUTIONS

Le Prestataire concède un droit d'utilisation des Solutions. Ce droit d'utilisation du logiciel est limité strictement par les stipulations des Conditions. Les Conditions, sous l'angle de la concession de licence, ne constituent pas un contrat de cession. Le Client souscrit à des Solutions proposées par le Prestataire et matérialisées par les Conditions. Chacune des Solutions offre l'accès à une solution logicielle et le Prestataire affecte au Client des droits d'utilisation. La concession de licences par le Prestataire permettra au Client d'utiliser les Solutions souscrites. A cet effet, le Prestataire concède au Client des licences non exclusives et non cessibles, dans la limite des conditions définies dans les Conditions. Les licences sont attribuées pour l'utilisation de chaque Solution souscrite par le Client et font partie intégrante aux Conditions. Toutes les licences concédées par le Prestataire expireront automatiquement au terme des Conditions. Les Conditions ne sauraient constituer en eux-mêmes une concession de licence sur une quelconque Solution appartenant à Prestataire. La concession du droit d'utilisation du logiciel prévue aux Conditions n'entraîne aucun transfert de propriété. Le Client s'engage à utiliser les Solutions conformément aux instructions du Prestataire. Le Client s'interdit de céder, dupliquer, fournir, prêter les Solutions, d'en concéder de sous-licences, baux ou autres droits, ou de manière plus générale, de communiquer à un tiers tout ou partie du développement informatique. Le Client s'engage à ne procéder à aucune altération, correction, arrangement, traduction ou modification du développement informatique. Le Client s'interdit également de faire procéder à la correction des éventuels défauts du développement informatique sans l'accord écrit et préalable du Prestataire. Le Client n'acquiert aucun droit sur les codes informatiques du développement du Prestataire se réservant seul le droit de les modifier pour en corriger les éventuels défauts ou de faire évoluer le logiciel. La documentation est et reste la propriété unique et exclusive du Prestataire. Le Client s'interdit de reproduire la documentation sans l'accord écrit et préalable du Prestataire.

3.2 SUSPENSION DES SOLUTIONS

Le Prestataire se réserve le droit de bloquer l'accès de ses Solutions et de les suspendre, en cas de non-respect par le Client des Conditions, ou si le Prestataire estime que le Client utilise les Solutions d'une façon pouvant dégrader leur fonctionnement ou les endommager.

3.3 RESTRICTIONS D'UTILISATION

Le Client s'interdit de porter atteinte aux intérêts légitimes du Prestataire. En conséquence, le Client s'interdit de :

- Sous licencier les Solutions à un tiers, même gratuitement ;
- Vendre du contenu d'un des Connecteurs en utilisant les cartes, descriptions, photos ou textes d'un autre Connecteur ;
- Vendre, copier ou reproduire de quelque façon les Solutions, partiellement ou en totalité ;
- Décompiler ou désassembler (reverse engineering) les Solutions, partiellement ou en totalité ;
- Corriger ou faire corriger par un tiers les dysfonctionnements et anomalies des Solutions, sans l'accord exprès et préalablement écrit de Prestataire ;
- Divulguer les codes sources des Solutions à des tiers autres que les salariés et sous-traitants du Client pour lesquels l'accès aux codes sources est nécessaire.

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le caractère confidentiel des Solutions, et à s'assurer qu'aucun de ses préposés ne les divulgue ou ne les utilise autrement que de la manière autorisée par les Conditions. Toutes modifications sur les réservations faites par l'intermédiaire des Solutions que le Client effectuerait en utilisant des systèmes et accès autres que ceux fournis par le Prestataire ou non autorisés par le Prestataire, seraient susceptibles de ne pas être prises en compte dans les Solutions. Cette restriction vise à assurer l'intégrité des données dans un environnement transactionnel.

3.4 CONTENUS ET DONNEES DISPONIBLES DANS LES SOLUTIONS PROPOSES PAR LE PRESTATAIRE

Les contenus, ainsi que toutes données et informations rendues disponibles dans les Solutions, restent la propriété des fournisseurs et/ou sourceurs (ci-après « Tiers ») qui les détiennent et/ou les fournissent au Prestataire. De ce fait, le Prestataire, ne peut aucunement être tenu responsable d'une quelconque erreur, inexactitude ou obsolescence sur ces contenus, données et informations, ni d'un quelconque problème lié à ces contenus, données et informations.

Les contenus, données et informations disponibles dans les Solutions ne sont publiés qu'à titre informatif et ces éléments ne relèvent en aucun cas de la responsabilité du Prestataire. A titre d'exemple, les géocodes sont des coordonnées géographiques (longitude et latitude) permettant au Prestataire de localiser un lieu. Les géocodes étant fournis par des Tiers, ils ne sont aucunement sous la responsabilité de Prestataire. Le Prestataire ne peut garantir les données transmises par les Tiers et ne pourra être tenu responsable en cas d'inexactitude.

3.5 DECLARATION DE LITIGES

Toute déclaration de litige devra être accompagnée de justificatifs. Le Client ne pourra réclamer aucun dédommagement au Prestataire si le litige est déclaré plus de deux (2) mois après la date i) de départ si le litige est en lien avec un service de voyage vendu via une des Solutions ou ii) de survenance du litige.

4. Propriété Intellectuelle

Le Prestataire garantit qu'il est titulaire de l'intégralité de droits de propriété intellectuelle sur les Solutions et est concessionnaire des droits pour distribuer, assurer la maintenance et le support technique des Solutions avant l'entrée en vigueur des Conditions. Le Prestataire conserve la propriété de tout autre élément développé pour les besoins et/ou indépendamment des Conditions. Ce droit de propriété couvre, sans s'y limiter, les logiciels, le savoir-faire, les procédures, les marques, les noms commerciaux ou logos développés par le Prestataire. En cas de revendication de tiers portant sur la violation d'un droit de propriété intellectuelle, le Client devra informer immédiatement le Prestataire par écrit, en fournissant tous les détails nécessaires concernant la nature de la revendication et toute action engagée. Le Prestataire disposera d'un délai raisonnable pour résoudre la revendication, soit par un règlement amiable, soit par la modification de la Solution de manière à ce que le Client puisse continuer à utiliser la Solution sans enfreindre les droits de tiers. Si, malgré les efforts du Prestataire pour résoudre la revendication, il est jugé que l'utilisation de la Solution viole effectivement les droits d'un tiers, le Prestataire s'engage à, à son choix :

- Modifier la Solution de manière à ce que la revendication soit éteinte et que l'utilisation de la Solution soit conforme aux termes des Conditions, ou
- Fournir une solution de remplacement équivalent, sans violation des droits de propriété intellectuelle de tiers, ou
- Rembourser le Client le montant des sommes versées au titre des Conditions pour la période pendant laquelle la Solution ne peut être utilisée en raison de la revendication.

La présente garantie d'éviction ne s'applique pas en cas de violation des droits de propriété intellectuelle résultant de :

- Toute modification de la Solution effectuée par le Client ou un tiers non autorisé par le Prestataire
- L'utilisation de la Solution en combinaison avec d'autres logiciels ou matériels non fournis par le Prestataire, si cette combinaison est la cause de la revendication,
- Toute utilisation de la Solution en dehors des termes et conditions spécifiées aux présentes.

La responsabilité du Prestataire en vertu de cette clause est limitée aux montants effectivement payés par le Client pour l'utilisation de la Solution concernée dans les deux (2) mois précédant l'événement ayant donné lieu à la revendication de tiers.

Le Client autorise le Prestataire à utiliser ses marques, enseignes, dénomination sociale, nom de domaine et logos, conformément à l'objet des Conditions. Il l'autorise également à faire état, pour les besoins de sa communication externe et interne, des Conditions, et à mentionner sa dénomination sociale et sa marque sur une liste de référence. Le Prestataire autorise le Client d'utiliser ses marques pour la promotion des Solutions.

5. Hébergement, maintenance et support technique

Les Solutions sont hébergées par le Prestataire. Le Client pourra reporter tout incident rencontré lors de l'utilisation des Solutions en contactant le support technique, à partir du site Internet, mis à la disposition du Client par le Prestataire. Sauf indisponibilité du fait d'un quelconque cas de force majeure, le support technique sera accessible durant les jours ouvrés de 9H30 à 18H30, heures ouvrées, françaises.

Lors de la demande d'intervention soumise par le Client, ce dernier devra détailler de manière précise le problème rencontré. La demande d'intervention sera enregistrée sous un numéro devant être rappelé dans toute correspondance. À partir des informations fournies, le support technique s'efforcera de diagnostiquer les difficultés rencontrées et d'y remédier ou d'apporter des solutions de contournement.

Les prestations de maintenance ne comprennent pas la/les :

- Maintenance des Composants Externes. Est entendu par Composants Externes, tout élément logiciel, module ou service tiers développé et/ou fourni par une entité autre que le Prestataire (ci-après « Composants Externes ») ;
- Maintenance évolutive ;
- Formation des utilisateurs ;
- Services résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation ou d'un dommage accidentel subi par les Solutions ou d'une intervention effectuée par une personne non agréée au préalable par le Prestataire.

Si le Prestataire effectue, à la demande du Client, des prestations sortant du cadre des Conditions, ces prestations feront l'objet d'un devis préparé par le Prestataire et préalablement accepté par le Client avant signature d'un bon de commande, et seront facturées au Client sur la base des tarifs en vigueur au moment de la demande, par le Prestataire.

6. Limite de responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenue responsable, d'un(e) :

- Eventuelle coupure d'accès ou d'un problème contractuel avec le Client, relevant d'un tiers non-Prestataire direct du Prestataire ;
- Eventuelle coupure d'accès ayant pour origine un problème technique, contractuel ou commercial extérieur au Prestataire ;
- Retard ayant pour origine des causes échappant à son contrôle ou un cas de force majeure, ou résultant d'informations et/ou de Composants Externes devant être fournis par le Client et remis en retard, incomplets ou non conformes ;
- Litige consécutif aux modifications que le Client, aura effectuées sur les réservations faites par l'intermédiaire des systèmes du Prestataire en utilisant des systèmes et accès autres que ceux fournis par le Prestataire ;
- Litige sur une réservation déclaré plus de deux (2) mois après la date de départ ;
- Echec d'une réservation résultant d'informations incomplètes, erronées ou obsolètes fournies par le Client ou un tiers.

Les Composants Externes, les contenus, données et informations fournis par le Client et les tiers ne sont en aucun cas sous la responsabilité de Prestataire. Le Prestataire n'agit qu'en qualité de Prestataire d'une plateforme interconnectée via plusieurs web services. Les Parties ne seront en aucun cas responsables des dommages indirects. Par dommages indirects, les Parties conviennent d'entendre notamment les pertes de bénéfice, de chiffre d'affaires, de données ou d'image de

marque. La responsabilité du Prestataire au titre des Conditions ne pourra, en aucun cas, excéder le montant des sommes payées par le Client dans le cadre des Conditions sur les deux (2) mois précédant la survenue des dommages, sous réserve que le Client ait payé ses factures dans leur totalité, ainsi que les intérêts et indemnités de retard éventuellement afférents. La responsabilité globale du Prestataire au titre des Conditions et pour toute la durée de l'utilisation des Solutions ne pourra, en aucun cas, excéder le montant des sommes payées par le Client dans le cadre des Conditions sur les deux (2) mois précédant la survenue des dommages, sous réserve que le Client ait payé ses factures dans leur totalité, ainsi que les intérêts et indemnités de retard éventuellement afférents. Il appartient au Client de prendre toutes les précautions raisonnables nécessaires à la sécurité et à la conservation des fichiers, données et supports d'information que le Client utilise.

7. Force majeure et nature du réseau Internet

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable, ni être considérée comme étant en violation des dispositions des Conditions pour tout retard ou manquement dans l'exécution des Conditions résultant d'événements de force majeure, tels que définis par la jurisprudence des tribunaux français. L'utilisation d'Internet se fait aux risques et périls de celui qui se connecte. Le Prestataire ne peut fournir aucune garantie, notamment quant à l'absence d'interruption ou d'erreur du service ou aux performances de celui-ci, et réciproquement pour le Client. Les Parties ne seront pas tenues pour responsables et ne seront pas réputées avoir manqué à leurs obligations si elles sont empêchées d'exécuter tout ou partie de celles-ci à la suite d'un cas de force majeure. Leurs obligations seront suspendues pendant la durée de la force majeure. Si les cas de force majeure, ou les cas fortuits, ont une durée d'existence supérieure à trente (30) jours, l'accès aux Solutions sera résilié automatiquement, et ce sans aucune indemnisation de l'une ou l'autre des Parties.

8. Imprévision

Les Parties conviennent expressément que la survenance d'un événement entrant dans le champ d'application de l'article 1195 du Code Civil sera sans effet sur les Conditions et sur les obligations qui en résultent, chacune des Parties acceptant expressément d'en assumer le risque. Toutefois, chacune des Parties s'engage à rencontrer l'autre, dans le cas où un événement susceptible de relever des cas décrits à l'article 1195 du Code Civil surviendrait, dans les quinze jours (15) suivant la sollicitation de la plus diligente des Parties. Les Parties conviennent ainsi de fournir leurs meilleurs efforts afin de trouver une solution amiable à la situation atteignant l'une ou l'autre des Parties, laquelle sera matérialisée par la conclusion d'un avenant aux Conditions.

9. Assurances-garanties financières et autres informations

Les Parties s'engagent à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires à leurs activités auprès d'assureur réputés prévoyants, notamment, une couverture responsabilité civile en cas de dommages matériels résultant de l'exécution de ses obligations, une couverture responsabilité employeur et une assurance cybersécurité. Cet engagement est au frais de chaque Parties et est à maintenir pendant toute la durée des Conditions, les montant d'indemnisation prévu sera égal au minimum imposé par la loi.

10. Durée des Conditions et résiliation

Les Parties s'engagent pour une durée d'un an à compter de l'accès aux Solutions et se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis de trois (3) mois. Ce préavis sera adressé par courrier électronique avec avis de réception.

Les Conditions peuvent être résiliées de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations. Cette résiliation devient effective trente (30) jours après l'envoi par la Partie plaignante d'un courrier électronique avec avis de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée des Conditions, qui en justifiera par tous moyens. Les Conditions peuvent être résiliées de plein droit, dans le cas où le Client fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, après mise en demeure adressée à l'administrateur, sous réserve des dispositions de l'article L.622-13 du Code de commerce. En cas d'expiration ou de résiliation des Conditions, le Client prend l'engagement de restituer au Prestataire, dans le mois suivant ladite expiration ou résiliation, tous les documents, logiciels, éléments incorporels et divers matériels que le Prestataire lui aurait transmis, sans pouvoir en conserver de reproduction.

11. Effets de la fin des relations contractuelles

En cas de cessation des Conditions, quelle qu'en soit la cause et quel qu'en soit l'auteur, le Client devra notamment :

- Cesser toute exploitation des Solutions mis-à-disposition par le Prestataire;
- Régler au Prestataire l'ensemble des factures dues .

En cas de cessation des Conditions, quelle qu'en soit la cause et quel qu'en soit l'auteur, le Prestataire devra :

- Fournir l'intégralité des éléments permettant de calculer le montant des factures.
- Procéder à la coupure immédiate de toutes les Solutions

12. Survenance des circonstances nouvelles

Les conditions d'engagement des Parties ont été fixées en fonction des données juridiques en vigueur à la date de validation des Conditions. Les Parties s'engagent à renégocier de bonne foi les termes et conditions en cas de changement des conditions de marché (ex. changement de réglementation, hausse des tarifs de fournisseurs en énergie etc.) et/ou de modification du risque du Client (dégradation majeure du risque financier etc...). En cas d'augmentation des coûts externes affectant les prestations rendues par le Prestataire, et notamment l'augmentation des tarifs pratiqués par des prestataires tiers (comme les fournisseurs de services d'infrastructure ou de licences logicielles) où toute autre hausse résultant de modifications réglementaires ou fiscales, le Prestataire se réserve le droit de réviser ses conditions tarifaires. Cette modification sera notifiée au Client par voie électronique.

13. Non-sollicitation réciproque du personnel

Les Parties s'engagent à ne pas solliciter activement une personne employée actuellement par l'une ou l'autre des Parties pendant une durée d'un (1) an suivant la date de fin de l'accès aux Solutions. Il est entendu que cette disposition ne s'appliquera pas aux collaborateurs qui répondent à des offres générales d'emploi ou à des recherches par des tiers qui ne visent pas directement les collaborateurs de l'une ou l'autre des Parties.

14. Confidentialité

Pendant la durée d'utilisation des Solutions et pour une durée de deux (2) années courant à compter de la résolution ou caducité, pour quel que cause que ce soit chaque Partie accepte de préserver le caractère confidentiel des Conditions, tout document y afférant et toute information de toute nature qui lui est fournie par toute autre Partie (directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire) au titre des Conditions. Chaque Partie s'engage à ne pas divulguer de telles informations à toutes autres personnes et à faire en sorte que ses préposés respectent également le caractère confidentiel de telles informations.

Cependant, une Partie est autorisée à révéler une information :

- aux commissaires aux comptes, comptables, ou conseils juridiques et fiscaux ou tout autre conseil sous couvert d'un engagement de confidentialité ;
- qui est tombée dans le domaine public (autrement qu'en violation de cet engagement) ;
- dont la Partie concernée aurait accepté par écrit la libre communication ou l'usage;
- qui était valablement en possession de la Partie concernée avant sa divulgation par l'autre Partie ;
- valablement communiquée à la Partie concernée par un tiers, après la date de validation des Conditions, sans violation par ce tiers d'un engagement quelconque de confidentialité envers l'autre Partie ;
- à ses employés, préposés ou dirigeants devant disposer de cette information pour les besoins de la collaboration des Parties visée au préambule de la présente lettre de confidentialité ;
- qu'une des Parties pourrait être amenée à divulguer en vertu d'une décision de justice ou de toute loi ou règlement applicable.

Il est précisé en tant que de besoin que la mise en commun des informations ne vaut pas cession desdites informations à l'autre Partie.

15. Dispositions générales

15.1 CESSIION DES DROITS

Aucune Partie ne peut céder ou transférer les droits et/ou obligations découlant des Conditions, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable de l'autre Partie donné préalablement par écrit. Toutefois, les Parties s'autorisent respectivement et expressément à céder ou transférer tout ou partie des Conditions à toute société de leurs groupes respectifs. De manière expresse, la Partie informée libère l'autre Partie de l'ensemble de ses obligations au titre des Conditions à partir de la date effective de cette cession. Cette cession prend effet à réception de la notification envoyée par l'autre Partie le cas échéant par courrier électronique avec avis de réception.

15.2 INVALIDITE PARTIELLE

Dans le cas où l'une quelconque des clauses des Conditions serait ou deviendrait illicite ou inopposable, il est convenu que les autres stipulations des présentes demeureront licites et opposables aux Parties aux Conditions indépendamment de la ou desdites clauses illicites ou inopposables.

15.3 INDEPENDANCE DES PARTIES

Les Parties sont et demeurent juridiquement indépendantes l'une de l'autre. Les Conditions ne sauraient être interprétées comme une association ou créant un lien juridique de type associatif entre les Parties. Il est de convention expresse que ces Conditions ne créent aucun transfert d'une entité économique autonome au sens du droit social. De même, la relation contractuelle et commerciale reposant sur un principe égalitaire excipe tout lien de subordination entre les Parties et toute éventuelle requalification des Conditions en contrat de travail.

15.4 INTEGRITE ET MODIFICATION DES CONDITIONS

Si l'une des quelque dispositions des Conditions est déclarée nulle ou sans objet au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions. Toute modification d'une disposition des Conditions, doivent impérativement faire l'objet d'un avenant dûment signé par les Parties. A défaut, le Prestataire ne saurait être responsable de quelque dommage résultant de cette modification.

15.5 AMBIGUÏTE ET EXERCICE DES DROITS

En cas d'ambiguïté ou de conflit entre les droits prévus par la loi et ceux stipulés aux termes de l'un quelconque des documents, les termes dudit document prévaudront dans toute la mesure permise par la loi. Le fait pour une Partie de ne pas exercer un droit, une option ou un privilège quelconque dont il est titulaire au titre de ces Conditions ou le fait pour lui d'exercer un tel droit, une telle option ou un tel privilège avec retard ne vaudra pas renonciation à ce droit, à cette option ou à ce privilège. Les droits et recours de chacune des Parties sont cumulatifs et non exclusifs d'autres droits ou recours prévus par la loi.

15.6 DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Conditions sont régies et interprétées conformément au droit français. Sous réserve des dispositions d'ordre public, tout différend entre les Parties quant à son interprétation ou son exécution sera porté exclusivement devant les tribunaux de la juridiction commerciale et, en première instance, devant le Tribunal de commerce de Paris.